



CAMPING CARAVANING MUNICIPAL « LA RIVIERE »**

28330 LA BAZOCHE-GOUET – Tél : 02 37 49 36 49

E-mail : campinglariviere28330@orange.fr

Mairie, tél : 02 37 49 20 25 E-mail : commune-bazochegouet-28330@wanadoo.fr

CONTRAT DE LOCATION DE MOBIL-HOME RIVIERA - 2026

ENTRE LE SOUSSIGNE ET LE CAMPING MUNICIPAL « LA RIVIERE », IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :

Je soussigné(e) ☐ Mr ☐ Mme ☐ Melle

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél :Portable : E-mail :

Accepte les conditions générales de location ci-jointes et les tarifs, et m'engage à occuper le mobil-home, (non accessible aux personnes handicapées).

DESCRIPTIF :

Modèle : ROLLER Année 2004 - Surface : 25,50m², pour 6 personnes maximum - Terrasse couverte : 25m²

Nombre d'adultes.....

Date d'arrivée :

Nombre d'enfants.....

Date de départ :

MONTANT DE LA LOCATION : € Acompte : € Solde : € + Taxe de séjour de 0.22 € par personne et par nuitée

RESERVATION

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord, et la réception d'un acompte. (Les chèques sont établis à l'ordre de RRA GENERALE BAZOCHE GOUET).

En cas d'annulation, l'acompte ne sera pas remboursable, sauf cas de force majeure. (Justificatifs à produire). Nous renvoyer les deux exemplaires du contrat remplis et signés dans un délai de 8 jours. 1 exemplaire vous sera retourné par courrier, signé par le maire ou l'adjoint responsable, ainsi qu'un reçu attestant le versement de l'acompte.

Lors de la facturation, l'acompte sera déduit de la somme totale.

Le nombre maximum de personnes autorisées par résidence mobile et sur l'emplacement doit être impérativement respecté, quel que soit l'âge des enfants.

NON OCCUPATION

En l'absence de message (e-mail, fax, ou courrier) du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, le mobil-home devient disponible 24H après la date de l'arrivée mentionnée sur le contrat de location, et le règlement intégral des prestations devient exigible.

Nota : les messages téléphoniques ne sont pas admis.

CAUTION

Un chèque caution d'un montant de **382,00 €** sera exigé à l'arrivée, lors de la remise des clefs, après l'état des lieux et un inventaire contradictoire signé par les parties contractantes. Ce chèque sera encaissé en cas d'occupation supérieure à 29 jours.

La caution pourra en outre être conservée en cas de non-paiement, de dégradations du mobil-home à l'intérieur ou à l'extérieur, en cas de disparition du matériel, du mobilier. Les équipements et les installations doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire.

Le chèque caution sera rendu au locataire après signature de l'inventaire et de l'état des lieux.

Un chèque caution de **93,00 €** couvrira les frais de ménage éventuels en cas de défaillance du locataire.

IMPORTANT

Assurance responsabilité civile obligatoire (joindre une attestation au contrat de location), **pièce d'identité obligatoire** (joindre une copie de la carte nationale d'identité, ou d'un passeport au contrat de location).

Les draps, taies d'oreiller, linge de toilette, torchons à vaisselle ne sont pas compris au contrat.

MODE DE REGLEMENT

Chèque bancaire, chèque vacances, ou numéraire.

Le solde du règlement sera exigé à la remise des clefs au locataire. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, ou de départ anticipé.

TAXE DE SEJOUR

Depuis le 1^{er} janvier 2019 la Communauté de Communes du Grand Châteaudun a institué une taxe de séjour sur son territoire. Le montant est de **0,22 €** par adulte, par nuitée.

Fait à LA BAZOCHE-GOUET en deux exemplaires,
Le.....

Signature du locataire
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature
Le Maire ou l'Adjoint responsable,